**PRÉVISION ET LIVRAISON DES ACHATS**

**2.0** **Politique**

1. **La prévision et la livraison des achats (planification des achats) sont essentielles pour un projet et une gestion des risques efficaces**, et, par conséquent, la performance globale de l’organisation.
2. L’achat doit faire partie intégrante du cycle de gestion des projets et doit être synchronisé avec la planification des autres activités de projet. La prévision et la livraison des achats doivent être appliqués à tous les projets de développement et de gestion. Le Bureau de la gestion, par l’intermédiaire du Bureau des achats, offre tout soutien supplémentaire nécessaire aux unités opérationnelles tout au long du cycle de prévision et de livraison des achats.
3. Les unités opérationnelles opérant en vertu de la modalité NIM peuvent utiliser les plans des partenaires si ces documents existent.
4. Les projets de relèvement de crise et d’interventions d’urgence peuvent influer sur le calendrier et la répartition des activités en vertu de cette politique afin que l’exécution soit accélérée
5. Les personnels chargés de l’élaboration des programmes et des opérations doivent collaborer de manière systématique. Les responsables de la gestion des unités opérationnelles et des bureaux de pays facilitent cette collaboration et confirment sa mise en place.
6. Il est recommandé que la planification en Quantum des achats fasse partie du cycle de gestion des projets, pour tous les projets. Il est cependant obligatoire qu’un plan d’achat soit en place pour les projets ayant des besoins opérationnels complexes et qui sont importants pour la performance ou la réputation du PNUD.
7. Les projets ayant des **« besoins opérationnels complexes »** sont ceux qui remplissent **au moins l’une** des conditions suivantes :
	1. Le budget total du projet dépasse un million de dollars des États-Unis (ou équivalent dans la devise du pays de programme) ;
	2. Les achats représentent plus de 60 % du budget total du projet ;
	3. Les responsables de la gestion de l’unité opérationnelle considèrent le projet comme étant primordial pour sa performance globale, dans les années en cours ou à venir ;
	4. La nature du projet exige des activités d’achat pour lesquelles l’unité opérationnelle ne dispose d’aucune expérience, et a besoin de quantités importantes des catégories suivantes, considérées comme comportant un « risque élevé » :
		1. *Médicaments et produits pharmaceutiques ;*
		2. *Services de sécurité ;*
		3. *Équipement de laboratoire et fournitures médicales ;*
		4. *Kits médicaux (si spécialisation) ;*
		5. *Contraceptifs ;*
		6. *Équipement pour élections ;*
		7. *Services de sociétés de conseils ;*
		8. *Structures permanentes ;*
		9. *Services de construction ;*
		10. *Études techniques (lorsqu’elles sont hautement spécialisées et peuvent influer sur le travail en aval) ;*
8. Les unités opérationnelles doivent veiller à ce que les projets désignés comme ayant des « besoins opérationnels complexes » reçoivent les ressources en matière de gestion et l’attention nécessaires pour garantir une livraison et un contrôle qualité réussis, notamment en alertant le Bureau des achats et en demandant son soutien.

**Attention**: Attention : En cas de divergence entre les textes français et anglais de cette politique, le texte anglais fait foi, sauf disposition expresse écrite contraire.